

Rapport de commission

Préavis n° 624/19

Objet :	Demande de crédit pour la mise en séparatif de la Ruelle de Couvaloup		
Date et heures de la séance :	17 février 2020	Début : 19 h 30	Fin : 20 h 30
Lieu de la séance :	Salle de justice de l'Hôtel de ville		
Président-e / Rapporteur-e :	M. Jacques-André HELFER		
Membres de la commission présents :	Mme Rachel MIAZ, Mme Natacha STUCKI, Mme Melissa MARGOT, Mme Carole SCHELKER (suppléante), M. Bruno VIALATTE, M. Michel MAILLEFER		
Membre(s) de la commission absent(s) :	Aucun		
Représentant(s) de la Municipalité :	M. François Payot, Syndic accompagné de Mme Dominique Léglise, boursière		

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers

La commission des finances, composée des commissaires soussigné-e-s s'est réunie le lundi 17 février 2020 pour discuter du financement du préavis en titre en présence de M. François Payot, Syndic et de Mme Léglise, boursière.

La commission a pris note des explications fournies par M. Payot relatifs à cette demande d'emprunt de CHF 625'000.-. Ce montant est estimatif du fait que les demandes de devis auprès des entreprises ne sont pas encore réalisées.

Une participation du Service des Energies d'Yverdon-les-Bains à la creuse des fouilles, à raison de CHF 20.- le mètre linéaire, pour le changement des conduites de gaz diminuera quelque peu les coûts.

A l'heure actuelle, un doute subsiste quant à une éventuelle participation de la Romande Energie pour l'utilisation des fouilles.

Une participation financière de l'ECA pourrait être envisagée, mais nous n'avons aucune certitude à ce jour.

Les conditions d'emprunt actuelles étant très favorables, la Municipalité a été prudente dans son préavis en calculant un intérêt de 1,5 %, ce qui aura très certainement pour effet des charges inférieures.

La Municipalité a souhaité avoir la possibilité de contracter un emprunt car l'investissement dépasse le demi-million et de plus, la dette communale semble être en diminution à fin 2019. Au vu des conditions actuelles des emprunts, avec des taux très bas, cette situation a été privilégiée à une éventuelle vente d'actions.

Actuellement une autorisation du conseil communal est nécessaire pour que la Municipalité puisse faire une demande d'emprunts de longue durée auprès des établissements de prêts financiers.

La commission remercie Madame Léglise et Monsieur Payot pour leurs explications détaillées.

Conclusion

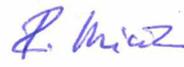
Les membres de la commission des finances, à l'unanimité, vous recommandent d'accepter les conclusions du préavis municipal, à savoir :

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, entendu le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- Article 1 : **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux pour la mise en séparatif de la ruelle de Couvaloup selon le préavis N° 624/19 :
- Article 2 : **d'accorder** à cet effet un crédit de CGF 625'000.- le compte N° 9144.20 est ouvert au bilan à cet effet ;
- Article 3 : **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
- Article 4 : **d'amortir** cet investissement, sous déduction de la TVA à récupérer pour les chapitres 460 Epuration et 810 Eau par les comptes 430.331 ; 431.331 ; 460.331 et 810.331, sur une durée maximale de 30 ans, la première fois au budget 2021.


Melissa MARGOT


Rachel MIAZ

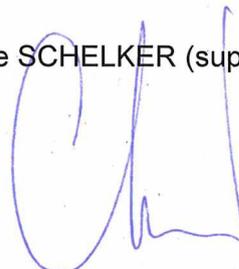
Natacha STUCKI

Bruno VIALATTE


Michel MAILLEFER


Carole SCHEKLER (suppléante)


Jacques-André HELFER



Grandson, le 19 février 2020.